

# Discrimination, dignité humaine : la RTBF et NRJ s'expliquent devant le CSA

**Compte rendu** Les deux éditeurs ont présenté leurs arguments hier matin.

Hier, le Collège d'autorisation et de contrôle (CAC) du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) entendait NRJ et la RTBF au cours d'une audition publique. Les deux éditeurs étaient venus présenter leurs arguments concernant deux dossiers de plaintes dont "La Libre" s'est récemment fait l'écho.

En janvier, le CSA avait en effet notifié un grief à l'encontre de la radio NRJ pour avoir diffusé un programme portant potentiellement atteinte au respect de la dignité humaine (insultes et menaces à l'encontre d'un mineur au cours d'une libre antenne).

Quant au dossier RTBF, il portait sur les avertissements lancés par Alain Simons quant à la présence de gens du voyage – assimilés "à des voleurs" – dans la région de Charleroi (sur Vivacité). Le service public devait notamment s'expliquer sur une possible incitation à la discrimination.

## Décisions d'ici quelques semaines

Le groupe NRJ, par la voix de son directeur général (Marc Vossen) a reconnu les faits – et leur gravité. Il a toutefois sensibilisé le CAC à l'heure de diffusion tardive (0-4h) ainsi qu'aux éléments de "langage" propres à la libre antenne (qui relève en partie du "divertissement" et qui s'adresse à un "public jeune"). Il a également dénombré une série d'initiatives "constructives" prises depuis les événements pour éviter

"qu'ils se reproduisent".

La RTBF a quant à elle rappelé les mesures immédiates prises à l'encontre d'Alain Simons (suspension d'antenne d'une semaine et excuses publiques). Elle a également invité le CAC, par la voix d'un représentant juridique, à "distinguer les propos d'Alain Simons des attitudes et des décisions prises par la RTBF". L'intentionnalité de l'incitation à la discrimination a également été – largement – débattue. Alain Simons avait-il l'intention que les auditeurs discriminent les gens du voyage ?

Ahmed Ahkim, directeur du Centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie (CMGV), salue l'importance des décisions prises par la RTBF à l'encontre de son animateur. Il reconnaît également la qualité du travail effectué par les équipes de la RTBF "de manière générale". Il s'interroge toutefois sur la

**"La décision que rendra le CSA sera très importante."**

**Ahmed Ahkim**

Directeur du Centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie.

nécessité "d'ergoter" sur la notion d'intentionnalité. "C'est très difficile à prouver, insiste Ahmed Ahkim. Nous ne voulons pas en rajouter sur cette affaire, mais la décision que rendra le CSA sera très importante pour lutter

contre les stéréotypes. Ce genre de propos peut avoir des répercussions très graves comme le recours à la violence à l'encontre de personnes qui se seraient juste trouvées au mauvais endroit au mauvais moment."

Le CAC prendra une décision finale, éventuellement assortie de sanctions (simple avertissement, publication d'un communiqué ou amende) d'ici quelques semaines.

**Au.M.**

→ Pour assister aux auditions publiques, il suffit de remplir le formulaire ad hoc sur le site du CSA.